



# RÉSIDENCE HORIZON

Information – février 2025

## LA COPRO ET VOUS

### RESPECTS

Les parties communes, sont la première impression que l'on se fait d'un immeuble. Il appartient à chacun de les respecter et de les entretenir pour donner une bonne image de sa résidence. Il est essentiel que chacun en prenne soin, pour se sentir bien chez soi.

**Respectez le travail de l'agent de ménage.** Si vous êtes à l'origine de salissures involontaires dans les parties communes, nettoyez sans attendre.

**Les mégots doivent être jetés dans un cendrier et non par terre,** par la fenêtre ou depuis le balcon. **Il n'est pas autorisé de fumer dans les parties communes.**

**Les déjections des animaux doivent être ramassées** par leur propriétaire notamment dans les parties communes et aux abords de l'immeuble.

### ECLAIRAGE

Depuis **septembre 2023, les tubes fluorescents sont interdits pour permettre l'émergence d'un avenir plus écologique.** Cette décision marque un pas en avant dans la transition vers des sources d'éclairage plus durables et économes en énergie.

La transformation au sein de la résidence Horizon est en cours. Une première phase de changement des tubes en led, dans les blocs actuels, a été réalisée dans le premier sous-sol du parking

### AG 2025

En préparation de l'assemblée générale de 2025 de la résidence, merci de nous **remonter les points ou les sujets** que vous voulez aborder en envoyant directement un mail au conseil syndical horizon à l'adresse [conseilsyndical@residencehorizon.com](mailto:conseilsyndical@residencehorizon.com) **avant le 15 février 2025**



### LE CONSEIL SYNDICAL HORIZON

25-33 rue Elsa Triolet  
109-111 rue du Général Malleret-Joinville  
94400 Vitry sur Seine  
[conseilsyndical@residencehorizon.com](mailto:conseilsyndical@residencehorizon.com)